

SOMMAIRE

P1

Le mot de la présidente

P2

Assemblées générales
du 03 mai 2022

En bref

P3

Votre voiture demain

Chèque emploi service CESU

P4

Lancement de « Mon espace
santé numérique »

Partenariat TOHAPI

Le mot de la Présidente

Après deux ans de pandémie et une assemblée générale tenue à huis clos, nous attendions avec impatience de pouvoir nous retrouver.

Cette assemblée a été notamment marquée par le changement de nom de notre amicale en « INITIATIV' Retraite 33 ».

Vingt sept participants avaient répondu à notre invitation. Une satisfaction pour les bénévoles qui donnent du temps, toute l'année, pour faire vivre et animer notre association.

Les conditions sanitaires s'assouplissent de plus en plus, dans mon rapport d'orientation j'ai particulièrement insisté sur notre souhait de vous proposer des activités conviviales telles que visites, découvertes d'une journée ou encore des activités culturelles. Des occasions de se retrouver et de partager d'agréables moments ensemble.

Cette assemblée a permis également de faire connaître les propositions de la fédération nationale sur l'harmonisation des pensions de réversion, qui sont perçues à 80 % par des veuves, ainsi que sur la loi que nous attendons avec impatience et qui concerne le Grand Age et l'Autonomie. Ces dossiers représentent sans aucun doute des sujets brûlants du prochain quinquennat.

Vous trouverez également dans ce bulletin les éléments concernant l'opération parrainage pour 2022. Nous devons toujours être plus nombreux pour peser sur les décisions qui concernent les retraités.

Nous comptons sur vous pour être les ambassadeurs de notre amicale.

Bonne lecture

La Présidente
Nadine HERVE



Citadelle de Bourg -
cuve à pétrole de la 2ème guerre mondiale

INITIATIV' Retraite 33

Chez Nadine HERVE
25, Les Augirons
33820 St CIERS sur Gironde
<https://www.initiativ-retraite.fr>

Nadine HERVE
06 50 97 94 29
hervenadine@neuf.fr



AFFILIÉE À

FÉDÉRATION NATIONALE
INITIATIV'
RETRAITE
Active & Solidaire

Assemblées générales du 03 mai 2022

Notre assemblée générale d'AROPA 33 a enfin pu se tenir en présence des adhérents. L'assemblée générale extraordinaire, après présentation d'un clip expliquant le changement de nom, a validé le nouveau nom de notre amicale : « INITIATIV' Retraite 33 ». Nous remercions les 27 adhérents qui ont répondu à notre invitation et qui ont pris part à nos travaux.

L'assemblée générale ordinaire a statué sur les différents rapports.

En 2021, nous constatons une légère érosion du nombre d'adhérents, nous avons déploré des décès et rencontré des difficultés de recrutement.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a décidé de relancer l'opération de parrainage de 2021 pour cette année 2022 en utilisant le partenariat signé avec le château d'Agassac. Cette démarche permet à nos adhérents de participer activement au développement de notre association en faisant adhérer leurs connaissances.

INITIATIV' Retraite est tournée avant tout vers la défense des retraités et le développement des services à leur profit. Dans ce domaine l'attrait pour les partenariats en complémentaire Santé que nous avons mis en place avec MUTUALIA et GROUPAMA Centre-Atlantique ont été bien compris, ils sont d'ailleurs la principale motivation pour les nouvelles adhésions.

Le rapport financier a été présenté par le trésorier Francis LACOSTE. Nos comptes font ressortir une situation financière saine qui va nous permettre de vous proposer des animations et des sorties.

Dans son rapport d'activité et d'orientation, la présidente a indiqué que nous comptons au 31/12/2021 : 96 adhérents, pour un département comme la Gironde ce chiffre est trop modeste par rapport au nombre de retraités issus du secteur agricole. Elle a fait appel aux bonnes volontés pour rejoindre le Conseil d'administration pour participer à l'animation de notre amicale.

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

- ◆ **Approbation des comptes 2021** : le résultat de l'année se traduit par un excédent de 613,69 euros. L'assemblée donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.
- ◆ **Affectation du résultat 2021** : ce résultat est affecté aux réserves de l'association qui sont ainsi portées à la somme 11 473,27 euros.
- ◆ **Cotisation annuelle** : elle reste fixée à 24 euros par adhérent (y compris l'abonnement à la revue trimestrielle le Chêne Vert).

Nous avons accueilli au sein du conseil d'administration Madame Monique ORDONNEAU qui va se joindre à l'équipe déjà en place.

L'assemblée Générale a été clôturée par une intervention de Philippe BARBIER, administrateur fédéral, sur l'harmonisation des pensions de réversion et sur les enjeux et les positions de la fédération nationale sur la loi « Grand Age et Autonomie » qui ne peut plus être différée.

Un excellent repas a été servi au restaurant « Le Plaisance » qui accueillait nos assemblées générales. Après le repas un groupe de participants s'est dirigé vers la citadelle de Bourg. Un guide passionné et passionnant nous a retracé l'histoire de la citadelle.

Il nous a conduit dans les souterrains « cavalier » et vers les cuves à pétrole de la 2ème guerre mondiale. La visite s'est terminée par une présentation de la magnifique collection de voitures hippomobiles du « Musée de la calèche ».



EN BREF

DECLARATION D'IMPOTS SUR LES REVENUS DE 2021

En Gironde :

- ◆ 19 mai pour les déclarations papier
- ◆ 31 mai pour les déclarations via Internet (ouverture des déclarations depuis le 7 avril).

LES REGIMES DE RETRAITES

En 2021, le régime général des salariés du secteur privé qui distribue 250 milliards d'euros par an, n'est plus déficitaire que de 2,6 milliards d'euros, ceci grâce à la reprise économique qui entraîne une baisse du chômage.

Pour les mêmes raisons, le régime complémentaire AGIRC/ARRCO affiche, lui, un excédent de 2,6 milliards d'euros. Pouvons-nous nous autoriser à rêver ou à espérer que nos pensions soient enfin indexées sur l'inflation ?

Votre voiture demain ...

Compte tenu de l'évolution des motorisations et de l'envolée des prix des carburants, faisons le point :

□ Moteurs thermiques :

Outre les moteurs essence ou diesel, il convient de rajouter :

- Le super éthanol E85 produit à partir de betteraves et de céréales et distribué dans 2305 stations-services au prix d'environ 0,74 € /l. Une adaptation du véhicule est nécessaire.
- Le gaz de pétrole liquéfié (GPL) mélange propane-butane.
- L'hydrogène, technique en devenir mais encore coûteuse.

□ Moteurs hybrides électrique et essence :

Ils représentent actuellement 25 % du marché et se décomposent en deux catégories :

- Les hybrides non rechargeables MHEV. La batterie se charge pendant que vous roulez, ralentissez, freinez.
- Les hybrides rechargeables PHEV avec une autonomie électrique pure de 50 à 80 km.

□ Les véhicules tout électriques :

Autonomie de 300 à 500 km. Durée du chargement de 30 mn à 20 heures.

Pour un chargement chez soi sur une prise classique de 2,4 KW : comptez de 5 à 7 heures, sur la base d'un KW à 17 centimes, cela revient à 2 à 3 centimes le KM.

Pour un chargement sur un lieu public (43700 actuellement), tout dépend de la puissance de la borne.



En conclusion votre choix peut être guidé :

- par le prix d'achat du véhicule,
- le prix du carburant,
- la proportion petits/grands parcours,
- par la prochaine réglementation européenne qui envisage de ne plus autoriser la vente de véhicules thermiques à partir de 2035.

Chèque emploi service CESU

Le CESU est largement plébiscité pour sa facilité d'usage et pour ses avantages financiers.

Sur le site www.particulier-employeur-zen.com une présentation générale donne clairement toutes les informations utiles. Il est également possible de consulter le site du CESU qui est clair, complet et à jour.

Avantages financiers

Le CESU permet de bénéficier d'une exonération fiscale de 50 % des dépenses engagées dans la limite de 6 000 € **par personne** composant le foyer fiscal si vous avez moins de 65 ans. Cette limite passe à 7 500 € à partir de 65 ans et à 10 000 euros pour les titulaires de la carte d'invalidité à 80%.

Les personnes de moins de 70 ans bénéficient d'une réduction de 2 euros des cotisations patronales mais de 50 % de ces cotisations à partir de 70 ans.

En pratique quand on verse 12 euros à un employé, après abattement fiscal, cela revient à 8,88 € si l'on a plus de 70 ans et 10,09 € avant 70 ans. Il serait particulièrement dommage de ne pas le déclarer et de ne pas en profiter.

Simplicité d'usage

Le site du CESU est facile à utiliser. La seule petite contrainte intervient lors de l'inscription : il faut se déclarer comme employeur et rentrer les données du RIB pour que l'URSSAF prélève les cotisations, ainsi qu'entrer les coordonnées du ou des salariés. Pas de difficultés majeures donc car les fiches à saisir sont simples et sans problème.

Lors de chaque intervention de votre ou vos salariés, vous n'aurez plus qu'à saisir chaque mois le nombre d'heures effectuées et le salaire net horaire versé. L'URSSAF s'occupe de tout.

Vous n'avez rien à déclarer au fisc et le montant de votre abattement figurera sur votre déclaration d'impôts.

L'URSSAF garde l'historique des données et des déclarations fiscales vous pourrez donc aisément les retrouver.



Alors pourquoi se priver d'une aide à domicile quand c'est si simple et si peu coûteux.

Lancement de « Mon espace santé numérique »

Depuis le jeudi 3 février tous les Français peuvent ouvrir et alimenter « Mon espace santé », un carnet de santé numérique totalement repensé.

Cet espace santé numérique, prend la suite du « Dossier médical partagé » (DMP), qui n'a connu qu'un succès très mitigé, avec seulement 10 millions de documents ouverts et souvent mal complétés.

Le projet a donc été repensé pour que les logiciels des différents soignants soient compatibles et pour proposer un site simple et ergonomique.

Dans un premier temps, les Français pourront y déposer toutes leurs informations de santé, bilans, examens et les partager avec les médecins qu'ils choisiront, mais également échanger dans une messagerie sécurisée avec leurs soignants.

Lors d'une seconde étape, le site proposera un agenda et un panel d'applications labellisées pour partager des données de santé individualisées.

Accès au site Mon espace santé :

<https://www.monespacesante.fr/>

Accès au guide thématique de Mon Espace Santé :

<https://www.monespacesante.fr/questions-frequentes>

Partenariat 

Les beaux jours arrivent et avec eux les envies d'escapades !

Avec votre association INITIATIV' Retraite 33 bénéficiez d'un tarif privilégié pour les locations de mobil-homes pour toutes les destinations : au bord de la mer, à la campagne ou à la montagne !

Période de réservation :

Séjours à la semaine (du samedi au samedi), de l'ouverture des campings jusqu'à fin juin 2022 et du début septembre 2022 jusqu'à la fermeture des campings.

Les dates sont consultables sur catalogue en ligne : www.tohapi.fr

Un prix imbattable :

Pour une semaine : à partir de **154 €** pour un mobil-home 2 chambres et à partir de **168 €** pour un mobil-home 3 chambres.

Ce prix intègre une réduction de 66 % par rapport au prix public. Peuvent optionnellement s'ajouter à ce prix : la taxe de séjour, le parking pour un 2ème véhicule, le ménage de fin de séjour, un téléviseur et la présence d'un chien ou d'un chat.

Pour consulter les destinations : www.tohapi.fr nous pouvons aussi vous renseigner.

Réservations :

Uniquement par l'intermédiaire d'INITIATIV' Retraite 33, qui effectue la réservation, reçoit la confirmation et le bon d'échange. Le bon d'échange vous est remis contre votre règlement par chèque à l'ordre d'INITIATIV' Retraite.

Votre contact :

Ph. BARBIER au 06 33 13 30 03